

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Commune EVERE

Mme JACQUEMYN
urbanisme@evereirisnet.be
tél. 02 247 62 37
fax 02 245 50 80

Me. Guy SOINNE
Notaire
Chaussée de Haecht, 1788 B3
1130 BRUXELLES

23 -11- 2006
date
réf
annexe
concerne
vos réf

UE/JM/51-64G6/56456 /52132
I
RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES
06-00-0260/001-CR

Chiffre bleu

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du **09.11.2006**, reçue au Service Urbanisme le **14.11.2006**, concernant le bien sis **Rue Edward Dekoster, 64**, cadastré à Evere division **I**, section **A 308L**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN :

* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001) : Zone d'habitation ;
- selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte I – Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- selon le PPAS 10, appelé « RENOUVEAU », approuvé le 04.12.1967 : zone de construction d'habitation ouverte, zone pour garages, zone de voirie ;
- le bien ne se trouve pas dans un lotissement

- le bien ne se trouve pas dans une zone à protéger et à rénover

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme ;

* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

* autres renseignements : nihil.

* remarque : nihil.

Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts à la date du **21.11.2006**.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :
Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

D. BORREMANS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

C. COLLIN
Echevine de l'Environnement